

**CHARTE PROPOSEE PAR LE CENTRE REGIONAL DES LETTRES AUX ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS LITTERAIRES**

(concerne les départements 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82)

**PRÉAMBULE**

Cette Charte est proposée par le Centre Régional des Lettres aux organisateurs de manifestations littéraires ainsi qu'à l’ensemble de l’interprofession de la région Occitanie dans le souci de les accompagner dans leurs projets pour le développement de l'accès au livre et à la lecture de tous les publics.

Ce document a été rédigé par un groupe de travail représentatif de l’interprofession sur la base de l'expérience de ses membres.

Il existe une typologie très diverse des manifestations littéraires. On entend par “manifestation littéraire” toute action centrée sur le livre et la lecture, événementielle ou prolongée dans le temps, voire discontinue, qui contribue à la rencontre entre les créateurs, les professionnels du livre et tout type de publics.

La manifestation est un lieu ou un temps où l’on choisit de privilégier l’aspect culturel du livre. Au-delà de l’objet marchand, tout livre est le résultat d’un travail commun et d’une succession d’engagements intellectuels et professionnels, dont il est aussi le vecteur auprès des publics. Les manifestations dont l’objet principal est la vente de livres d’occasion ou de livres anciens n’entrent pas dans le champ de cette charte.

Le but de la charte est d'informer les organisateurs sur les pratiques professionnelles et de rappeler la réglementation existante.

La loi sur le prix unique du livre du 10 août 1981 fixe en effet le cadre de la vente du livre : prix unique fixé par l'éditeur, vente du livre effectuée par le libraire.

Dans un souci déontologique, cette Charte encourage vivement :

• au libre accès des manifestations littéraires dans le respect de l’esprit de la gratuité de la lecture publique,

• à la présentation de livres neufs.

La mise en œuvre de la Charte aboutira à conforter la place des manifestations littéraires dans le paysage culturel, à une meilleure qualification de ces événements et à favoriser la constitution d'un réseau régional. La mise en place de partenariats reste essentielle à la réussite et à la pérennité des projets, dans le respect de la spécificité de chacun. C'est ainsi que la Charte propose une série de recommandations à l'adresse des différents acteurs de la chaîne du livre qui constituent le socle de ce partenariat.

**PRÉCONISATIONS**

Le rôle attendu des différents partenaires peut être décliné comme suit

* **l’organisateur**

Quel que soit son statut (associatif, administratif...), l’organisateur est le responsable du contenu culturel et du bon déroulement de la manifestation. Il lui appartient d'établir la ligne artistique de la manifestation et d’inviter les auteurs de son choix. On attend de lui :

• qu'il ait le souci de fédérer les partenariats par la constitution d’un Comité de Pilotage : il s’agit de réunir dans ce comité des compétences locales et/ou extérieures afin de les intégrer à la préparation de la manifestation,

• qu'il ait le souci de travailler en amont avec les professionnels locaux (bibliothèques départementales et municipales, librairies indépendantes, milieu scolaire...) en les contactant et en leur passant des commandes relatives à la manifestation,

• qu'il tienne compte et contribue à situer la place du libraire indépendant dans la chaîne du livre (à savoir qu’il est le principal fournisseur et vendeur de livres),

• qu'il prenne en compte le calendrier et le contenu des manifestations littéraires existantes afin de s’inscrire harmonieusement dans le paysage régional,

• qu'il favorise l'accès à la manifestation pour tous les publics, en particulier les publics jeunes et les publics les moins sensibilisés au livre.

* **la bibliothèque**

La bibliothèque est le premier échelon de partenariat en termes de compétences et de relais professionnel. On attend d’elle qu’elle ait le souci de s’impliquer et d’être partenaire en amont notamment :

• par la diffusion de l’information concernant la manifestation et par sa promotion auprès des publics, en servant de relais (milieu scolaire, autres publics...) pour favoriser l’implantation de la manifestation sur le territoire,

• par la recherche d'informations et l’organisation d’animations en lien avec la manifestation.

* **la librairie**

La place du libraire dans la chaîne du livre implique sa présence dans les manifestations. Il s’agit prioritairement des librairies indépendantes locales. On attend du libraire :

• qu’il s’attache à proposer l’offre la plus diversifiée en tenant compte des publics et du thème de la manifestation s’il y a lieu,

• qu’il donne une place aux ouvrages à rotation lente ou issus de la micro édition,

• qu’il veille à négocier, en amont, un partenariat financier avec l’organisateur, en retour du travail de promotion du livre assuré par ce dernier.

* **l’auteur**

L’auteur est présent, sur invitation de l’organisateur, pour rencontrer le public et peut prétendre à une rémunération pour ses activités à l’exception des ventes dédicaces. Cette rémunération vient en supplément des remboursements de ses déplacements et de son hébergement, et peut être négociée avec l'organisateur sur la base des tarifs proposés par les organismes ressources en la matière.

* **l’éditeur**

L’éditeur est présent pour promouvoir ses auteurs. Il est attendu de l'éditeur :

* + qu'il respecte le circuit de la chaîne du livre fixé par la loi (à l'exception des éditeurs qui ne rentrent pas dans les circuits de diffusion et distribution classiques : poésie, théâtre, livres d'artistes...),
	+ qu'il prenne en charge la promotion de ses auteurs.